

Séance publique du 26 janvier 2004

Délibération n° 2004-1649

commission principale : finances et institutions

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Quartier de l'Ecoin sous la Combe - Déviation du réseau de chauffage urbain - Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre à la suite d'une procédure d'appel d'offres restreint par exception au concours**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 janvier 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2002-0869 en date du 4 novembre 2002, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'un appel d'offres restreint dont la commission siège en jury, conformément à l'article 74-II-3 (4° et 5° alinéas) du code des marchés publics pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre concernant la déviation du réseau de chauffage urbain dans le cadre de la requalification des espaces extérieurs du quartier de l'Ecoin sous la Combe à Vaulx en Velin.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, après examen des offres sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation, la commission d'appel d'offres siégeant en jury, lors de sa réunion le 5 décembre 2003, a classé première l'offre de l'entreprise Girus pour un montant de 75 635,04 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 53 et 74-II-3 (4° et 5° alinéas) du code des marchés publics ;

Vu ses délibérations n° 2002-0739 et 2002-0869, respectivement en date des 23 septembre et 4 novembre 2002 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission d'appel d'offres siégeant en jury le 5 décembre 2003 ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la déviation du réseau de chauffage urbain dans le cadre de la requalification des espaces extérieurs du quartier de l'Ecoin sous la Combe à Vaulx en Velin et tous les actes contractuels s'y référant, avec l'entreprise Girus pour un montant de 75 635,04 € TTC.

2° - La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2004 et suivants - compte 231 510 - opération 0705, conformément à l'individualisation d'autorisation de programme acceptée par la délibération du conseil de Communauté n° 2002-0739 en date du 23 septembre 2002.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,